

## LIVRE II.

---

Deuxième campagne, l'an 57 avant Jésus-Christ. — Guerre des Belges. — Siège de Bibracte. — Défaite des Belges du Hainaut. — Bataille sur la Sambre. — Destruction des Belges.

I. Lorsque César se trouvait, comme nous l'avons dit plus haut, en quartier d'hiver dans la Gaule Citérieure, il apprit par de nombreux rapports, et Labiénus l'informa sûrement par ses lettres, que tous les Belges, qui forment, comme on l'a vu, le tiers de la Gaule, se liguèrent contre le peuple romain, et qu'ils se donnaient entre eux des otages. Voici quelles étaient les causes de cette ligue : d'abord ils craignaient qu'après avoir soumis toute la Gaule notre armée ne fût conduite jusque chez eux ; ensuite ils étaient poussés par un grand nombre de Gaulois qui formaient comme deux partis, dont l'un, après s'être opposé au séjour des Germains dans la Gaule, voyait avec un vif mécontentement l'armée romaine y prendre ses quartiers d'hiver et y rester longtemps ; et dont l'autre, par mobilité et par légèreté d'esprit, voulait de nouveaux maîtres. Enfin, ils

### LIBER II.

I. Quum esset Cæsar in Citeriore Gallia in hibernis, ita uti supra demonstravimus, crebri ad eum rumores afferebantur, literisque item Labieni certior fiebat omnes Belgas, quam tertiam esse Galliæ partem dixeramus, contra populum Romanum conjurare, obsidesque inter se dare. Conjurandi has esse causas : primum, quod vererentur ne, omni pacata Gallia, ad eos exercitus noster adduceretur ; deinde, quod ab nonnullis Gallis sollicitantur, partim qui, ut Germanos diutius in Gallia versari noluerant, ita populi Romani exercitum hiemare atque inveterascere in Gallia moleste ferebant, partim qui mobilitate et levitate animi

étaient encore excités par quelques hommes, qui, plus puissants que les autres et assez riches<sup>1</sup> pour payer des troupes, s'emparaient habituellement du pouvoir, et qui sous notre domination n'auraient pas eu les mêmes facilités pour atteindre leur but.

II. Inquiété par ces bruits et les lettres de Labiénus, César leva dans la Gaule Citérieure deux nouvelles légions qu'il envoya au commencement de l'été dans la Gaule intérieure sous la conduite du lieutenant Quintus Pédius. Lui-même se rendit auprès de l'armée, aussitôt que les fourrages commencèrent à devenir abondants ; il chargea les Senonais<sup>2</sup> et les autres Gaulois qui touchaient au territoire des Belges, de le tenir au courant de ce qui se passait chez ces derniers, et de lui en rendre un compte exact. Ils s'accordèrent tous dans leurs rapports et l'informèrent que les Belges levaient des troupes et concentraient une armée sur un même point. Dès ce moment il n'hésita plus à marcher contre eux. Après avoir rassemblé des vivres, il lève son camp, et en quinze jours de marche environ, il arrive sur leurs frontières.

III. On ne l'attendait pas, et personne n'aurait cru qu'on

*novis imperiis studebant; ab nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus, atque his qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur, qui minus facile eam rem imperio nostro consequi poterant.*

II. His nuntiis litterisque commotus Cæsar duas legiones in Citeriore Gallia novas conscripsit, et inita æstate in interiorem Galliam qui deduceret, Quintum Pedium legatum misit. Ipse, quum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum venit; dat negotium Senonibus reliquisque Gallis, qui finitimi Belgis erant, uti ea, quæ apud eos gerantur, cognoscant, seque de his rebus certiores faciant. Hi constanter omnes nuntiaverunt manus cogi, exercitum in unum locum conduci. Tum vero dubitandum non existimavit, quin ad eos proficisceretur. Re frumentaria comparata, castra movet, diebusque circiter quindecim ad fines Belgarum pervenit.

III. Eo quum de improvise celeriusque omni opinione venisset,

pût marcher si vite, quand les Rémois<sup>3</sup>, qui sont de tous les peuples de la Gaule les plus rapprochés des Belges, lui envoyèrent en députation les personnages les plus importants de leur cité, Iccius et Antebroge, pour lui dire « qu'ils plaçaient leurs personnes et tous leurs biens sous la sauvegarde et l'autorité du peuple romain; ils ne s'étaient point entendus avec les autres Belges, et n'avaient pris aucune part à la fédération contre Rome; ils étaient prêts à donner des otages, à exécuter les ordres, à recevoir nos troupes dans leurs places fortes, à fournir les blés et d'autres choses encore; tous les autres Belges avaient pris les armes; les Germains thansrhénans étaient venus les joindre, et l'ardeur de tous ces peuples était si grande, qu'eux-mêmes n'avaient point pu empêcher les Suessiones<sup>4</sup> de se réunir aux autres, les Suessiones, leurs frères et leurs alliés, qui suivaient les mêmes coutumes, les mêmes lois, qui avaient le même gouvernement, le même magistrat. »

IV. César leur demanda quelles cités avaient pris les armes, quel en était le nombre, leurs ressources pour la guerre, et voici ce qu'il apprit : « la plupart des Belges sont

Remi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccium et Antebrogium, primos civitatis, miserunt, qui dicerent « se suaque omnia in fidem atque in potestatem populi Romani permittere, neque se cum Belgis reliquis consensisse, neque contra populum Romanum conjurasse, paratosque esse et obsides dare et imperata facere, et oppidis recipere et frumento ceterisque rebus juvare; reliquos omnes Belgas in armis esse, Germanosque, qui cis Rhenum incolunt, sese cum his conjunxisset, tantumque esse eorum omnium furorem, ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure et iisdem legibus utantur, unum imperium unumque magistratum cum ipsis habeant, deterere potuerint, quin cum his consentirent. »

IV. Quum ab his quæreret, quæ civitates quantæque in armis essent et quid in bello possent, sic reperiebat : « plerosque Belgas esse ortos ab Germanis Rhenumque antiquitus traductos, propter loci fertilitatem ibi consedissee, Gallosque, qui ea loca incolerent,

issus des Germains<sup>5</sup>, ils ont autrefois passé le Rhin, se sont fixés dans la Belgique, à cause de la fertilité du sol, et en ont chassé les Gaulois. Seuls, du temps de nos pères, ils ont empêché les Cimbres et les Teutons, qui avaient ravagé la Gaule entière, de mettre le pied sur leur territoire; et le souvenir de cet exploit leur inspire une grande confiance en eux-mêmes, et des sentiments très-belliqueux. » Quant à leur nombre, les Rémois disaient « qu'ils savaient d'une manière précise à quoi s'en tenir, car ils avaient appris, en qualité de voisins et d'alliés, quel contingent dans l'assemblée générale des Belges chaque peuple avait promis de fournir pour cette guerre. » Les Bellovaques<sup>6</sup>, par leur courage, leur influence et leur nombre, tenaient le premier rang; ils pouvaient armer cent mille hommes; ils avaient promis soixante mille combattants d'élite, et ils demandaient à conduire toutes les opérations. Les Suesiones, leurs voisins, possédaient un territoire très-étendu et très-fertile; ils avaient eu pour roi, et nous nous en souvenons encore, Divitiac, le plus puissant des Gaulois, qui avait dominé une grande partie de la Gaule et de la Bretagne elle-même; aujourd'hui ils avaient pour roi Galba, et c'était à lui qu'on avait confié d'un commun accord, à

*expulisse, solosque esse qui patrum nostrorum memoria omni Gallia vexata Teutonorum Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint; qua ex re fieri, uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem magnosque spiritus in re militari sumerent.* » De numero eorum omnia se habere explorata Remi dicebant, « propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimum inter eos Bellovacos et virtute et auctoritate et hominum numero valere; hos posse conficere armata millia centum, pollicitos ex eo numero electa sexaginta, totiusque belli imperium sibi postulare. Suesiones suos esse finitimos; fines latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliae potentissimum, qui quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniae imperium obtinuerit : nunc esse regem

cause de son équité et de sa prudence, l'entière direction de la guerre. Les Suessiones avaient douze places fortes, et promettaient cinquante mille combattants. Les Nerviens<sup>7</sup>, qui sont regardés par les Belges eux-mêmes comme les plus barbares d'entre eux, et qui habitent à l'extrémité de la Belgique, en avaient également promis cinquante mille. Les Atrébates<sup>8</sup> devaient en donner quinze mille; les Ambianais<sup>9</sup>, dix mille, les Morins<sup>10</sup>, vingt-cinq mille; les Ménapiens<sup>11</sup>, sept mille; les Calètes<sup>12</sup>, dix mille; les Vélocasses et les Véromanduens<sup>14</sup>, neuf mille; les Aduatiques<sup>15</sup>, dix-neuf mille; et l'on évaluait à quarante mille hommes le contingent des Condruses, des Éburons<sup>16</sup>, des Cérèses<sup>17</sup> et des Pémanes<sup>18</sup> qu'on désigne sous le nom générique de Germains<sup>19</sup>.

V. César encouragea les Rémois, leur adressa des paroles affectueuses<sup>20</sup>, et ordonna que leur sénat tout entier se rendit auprès de lui, et que les enfants des principaux habitants de leur cité lui fussent donnés en otages; ils s'empressèrent, au jour fixé, d'exécuter ces ordres. Lui-même stimule autant qu'il le peut le zèle de l'Éduen Divitiac; il lui montre « combien il importe à la république, et au salut commun d'occuper sur différents points les

Galbam : ad hunc propter justitiam prudentiamque suam totius belli summam omnium voluntate deferri; oppida habere numero XII, polliceri millia armata quinquaginta; totidem Nervios, qui maxime feri inter ipsos habeantur longissimeque absint; quindecim millia Atrebates, Ambianos decem millia, Morinos xxv millia, Menapios vii millia, Caletos x millia, Velocasses et Veromandos totidem, Aduatucos decem et novem millia; Condrusos, Eburones, Cærosos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad xl millia. »

V. Cæsar Remos cohortatus liberaliterque oratione prosecutus, omnem senatum ad se convenire principumque liberos obsides ad se adduci jussit. Quæ omnia ab his diligenter ad diem facta sunt. Ipse Divitiacum Æduum magnopere cohortatus docet « quanto opere reipublicæ communisque salutis intersit manus hostium distineri, ne cum tanta multitudine uno tempore confligendum

troupes de l'ennemi, pour n'avoir point à combattre au même moment de si grandes masses. Il est facile d'opérer une diversion, si les Éduens font avancer leurs troupes sur le territoire des Bellovaques, et commencent à le ravager. » Il le charge de cette mission, et le congédie. Prévenu bientôt par les éclaireurs et informé par les Rémois que les Belges, après avoir concentré leur armée, s'avancent à sa rencontre avec toutes leurs forces, il se hâte de faire passer à ses troupes la rivière de l'Aisne qui se trouve à la frontière des Rémois, et il établit son camp sur ses bords. Il donnait ainsi cette rivière pour défense à l'un des côtés de son camp; il assurait ses derrières contre les attaques de l'ennemi, et garantissait contre tous les dangers les convois de vivres, qu'il tirait du pays des Rémois et des autres cités. L'Aisne était traversée par un pont. Il y établit un poste fortifié, laissa sur l'autre rive Quintus Titurius avec six cohortes, et défendit son camp par un parapet de douze pieds de haut, et un fossé de dix-huit pieds de profondeur.

VI. Une place forte des Rémois, nommée Bibracte<sup>21</sup>, était située à huit mille pas du camp. Les Belges, sans

*sit. Id fieri posse, si suas copias Ædui in fines Bellovacorum introduxerint et eorum agros populari cœperint. » His mandatis eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire vidit, neque jam longe abesse ab his, quos miserat, exploratoribus et ab Remis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum traducere maturavit, atque ibi castra posuit. Quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, et, post eum quæ essent, tuta ab hostibus reddebat, et commeatus ab Remis reliquisque civitatibus ut sine periculo ad eum portari possent, efficiebat. In eo flumine pons erat. Ibi præsidium ponit, et in altera parte fluminis Quintum Titurium Sabinum legatum cum sex cohortibus relinquit : castra in altitudinem pedum XII vallo fossaque duodeviginti pedum munire jubet.*

VI. Ab his castris oppidum Remorum nomine Bibrax aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppu-

prendre de repos <sup>22</sup>, l'attaquèrent impétueusement, et ce jour-là elle se défendit avec peine. La tactique des sièges est la même chez les Belges que chez les Gaulois. Lorsqu'ils ont entouré l'enceinte entière, ils lancent de tous côtés des pierres sur les remparts, et quand ceux qui les défendent les ont abandonnés, ils s'approchent des portes, en formant la tortue, et sapent la muraille. C'est ce qu'ils firent sans peine à Bibracte, car ils avaient lancé une telle quantité de pierres et de traits qu'il était impossible de se tenir sur les remparts. Lorsque la nuit eut mis fin au combat, le Rémois Iccius, personnage d'une grande noblesse, très-considéré chez les siens, qui commandait en ce moment dans la ville, et qui avait fait partie de l'ambassade envoyée vers César pour demander la paix, le fit prévenir que s'il ne venait point à son secours, une plus longue résistance était impossible.

VII. C'est pourquoi César, dès le milieu de la nuit, fit marcher au secours de la place, en leur donnant pour guides les mêmes hommes qu'Iccius avait envoyés en courriers, les Numides, les archers crétois et les frondeurs baléares. L'arrivée de ces troupes, en montrant aux assié-

*gnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem atque Belgarum oppugnatio est hæc. Ubi circumjecta multitudo hominum totis mœnibus undique in murum lapides jaci cœpti sunt, murusque defensoribus nudatus est, testudine facta portas succedunt, murumque subruunt. Quod tum facile fiebat. Nam quum tanta multitudo lapides ac tela conjicerent, in muro consistendi potestas erat nulli. Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex his qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntium ad eum mittit: « nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse. »*

VII. *Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant, Numidas et Cretas sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit; quorum adventu et Remis cum spe defensionis studium propugnandi accessit, et hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. Itaque paulisper*

gés qu'ils étaient soutenus, les encouragea dans leur défense, et par le même motif les ennemis perdirent l'espoir de s'emparer de la place. Ils restèrent quelque temps dans les environs, ravagèrent les champs des Rémois, incendièrent tous les bourgs et tous les bâtiments isolés<sup>23</sup> dont ils purent s'approcher, se dirigèrent ensuite vers le camp de César avec toutes leurs forces, et placèrent leur camp à moins de deux mille pas du sien. La fumée et les feux indiquaient qu'ils occupaient un espace de plus de huit mille pas.

VIII. César, à cause du nombre immense des ennemis, et de leur grande réputation de courage, résolut d'abord de surseoir à la bataille; cependant il livrait chaque jour, comme prélude et comme essai, des combats de cavalerie pour éprouver ce que pouvait la valeur des Belges, et ce qu'oseraient ses soldats. Quand il vit que les nôtres ne leur cédaient en rien, il choisit en avant du camp, pour ranger son armée, un terrain favorablement disposé par la nature. La colline sur laquelle le camp était placé s'élevait en pente douce au-dessus de la plaine, et du côté qui faisait face aux Belges elle offrait assez d'espace pour

*apud oppidum morati agrosque Remorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quos adire potuerant, incensis, ad castra Cæsaris omnibus copiis contenderunt et ab millibus passuum minus duobus castra posuerunt; quæ castra, ut fumo atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum octo in latitudinem patebant.*

VIII. Cæsar primo et propter multitudinem hostium et propter eximiam opinionem virtutis prælio supersedere statuit; quotidie tamen equestribus præliis, quid hostis virtute posset, et quid nostri auderent, periclitabatur. Ubi nostros non esse inferiores intellexit, loco pro castris ad aciem instruendam natura opportuno atque idoneo, quod is collis, ubi castra posita erant, paululum ex planitie editus, tantum adversus in latitudinem patebat, quantum loci acies instructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat, et in fronte leniter fastigatus, paulatim ad planitiem redibat; ab utroque latere ejus collis transversam fos-



y former des lignes de bataille. Déprimée sur ses flancs à droite et à gauche, elle se relevait vers le centre, et se réunissait à la plaine par de légères ondulations. César fit creuser, aux deux flancs de cette colline, un fossé transversal d'environ quatre cents pas; et aux extrémités du fossé, il établit des forts dans lesquels il plaça des machines, de peur que, quand il aurait rangé ses troupes, l'ennemi, profitant de l'avantage que lui donnaient ses masses, ne pût envelopper son armée pendant le combat, en tournant ses deux ailes. Ces préparatifs terminés, il laissa dans le camp les deux légions qu'il avait levées depuis peu, afin qu'elles pussent lui venir en aide s'il en était besoin, et il rangea les six autres en bataille en avant du camp. L'ennemi, après avoir fait sortir ses troupes, les avait également mises en ligne.

IX. Un petit marais séparait notre armée de celle des Belges. Ceux-ci attendaient que nous le traversions; les nôtres, de leur côté, se tenaient sous les armes, tout prêts, si l'ennemi passait le premier, à l'attaquer au moment où il se trouverait embarrassé. Pendant ce temps, les cavaliers des deux armées en venaient aux mains. Aucun des

sam obduxit circiter passuum quadringentorum, et ad extremas fossas castella constituit, ibique tormenta collocavit, ne, quum aciem instruxisset, hostes, quod tantum multitudine poterant, a lateribus pugnantes suos circumvenire possent. Hoc facto, duabus legionibus, quas proxime conscripserat, in castris relictis, ut, si quo opus esset, subsidio duci possent, reliquas sex legiones pro castris in acie constituit. Hostes item suas copias ex castris educatas instruxerant.

IX. Palus erat non magna inter nostrum atque hostium exercitum. Hanc si nostri transirent, hostes expectabant; nostri autem, si ab illis initium transeundi fieret, ut impeditos aggredirentur, parati in armis erant. Interim prælio equestri inter duas acies contendebatur. Ubi neutri transeundi initium faciunt, secundiore equitum prælio nostris, Cæsar suos in castra reduxit. Hostes protinus ex eo loco ad flumen Axonam contenderunt, quod esse post nostra castra demonstratum est. Ibi vadis repertis partem suarum

deux partis ne voulut s'engager le premier dans le marais, et César, après un combat où la cavalerie eut l'avantage, ramena ses troupes dans son camp. Au même moment, les Belges se dirigèrent vers la rivière d'Aisne, qui coulait, comme nous l'avons dit, derrière notre camp. Ils trouvèrent plusieurs gués, et tentèrent de faire passer une partie de leurs troupes sur l'autre rive, dans le but d'enlever, s'ils le pouvaient, le fort défendu par le lieutenant Quintus Titurius, et de couper le pont; ou, s'ils manquaient leur coup, de ravager les champs des Rémois, qui nous étaient très-utiles dans cette guerre, et d'intercepter nos approvisionnements.

X. César, informé de ce mouvement par Titurius, traversa le pont avec toute sa cavalerie, les Numides armés à la légère, les archers et les frondeurs, et se porta contre les Belges. La rencontre fut des plus vives. Les nôtres ayant attaqué les ennemis lorsqu'ils étaient engagés dans le fleuve, en firent un grand carnage, et repoussèrent par une grêle de traits le reste des assaillants qui tentaient audacieusement de passer sur les cadavres des leurs. Ceux qui, placés en tête, avaient traversé la rivière furent enveloppés et tués par la cavalerie. L'ennemi reconnut alors

*copiarum traducere conati sunt, eo consilio, ut, si possent, castellum, cui præerat Quintus Titurius legatus, expugnarent, pontemque interscinderent; si minus potuissent, agros Remorum popularentur, qui magno nobis usui ad bellum gerendum erant, commeatuque nostros prohiberent.*

X. Cæsar certior factus ab Titurio, omnem equitatum et levis armaturæ Numidas, funditores sagittariosque pontem traducit atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum est. Hostes impeditos nostri in flumine aggressi, magnum eorum numerum occiderunt: per eorum corpora reliquos audacissime transire conantes multitudine telorum repulerunt; primos, qui transierant, equitatu circumventos interfecerunt. Hostes, ubi et de expugnando oppido et de flumine transeundo spem se fefellisse intellexerunt, neque nostros in locum iniquiorem progredi pugnandi causa viderunt, atque ipsos res frumentaria deficere cœpit; con-

qu'il ne lui restait aucun espoir de prendre Bibracte et de traverser le fleuve, et que notre armée ne s'avancerait point pour combattre dans une position désavantageuse; il commençait d'ailleurs à manquer de vivres, et après avoir tenu conseil, on décida que chacun n'avait rien de mieux à faire que de retourner dans son pays; que, de plus, tous les peuples de la Belgique se rassembleraient pour défendre le premier d'entre eux qui serait envahi par les Romains, et qu'il valait mieux faire la guerre chez soi que chez les autres, et user pour vivre de ses propres ressources. Cette décision, outre les causes dont nous venons de parler, fut encore motivée par la nouvelle que Divitiac et les Éduens s'étaient approchés du pays des Bellovaques. Il était impossible de persuader à ces derniers de rester plus longtemps, car ils voulaient aller défendre leurs foyers.

XI. Quand la retraite eut été résolue, ils sortirent de leur camp à la deuxième veille, avec un grand bruit et en tumulte, sans aucun ordre, sans que personne les commandât; chacun cherchait à prendre les devants, à gagner sa maison au plus vite, et de la sorte le départ ressemblait à une déroute. César fut averti tout de suite par ses védettes de ce qui se passait; mais il craignait que ce ne fût un

*cilio convocato constituerunt optimum esse domum suam quemque reverti, et quorum in fines primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique convenirent, ut potius in suis quam in alienis finibus decertarent, et domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam cum reliquis causis hæc quoque ratio eos deduxit, quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant : his persuaderi, ut diutius morarentur neque suis auxilium ferrent, non poterat.*

XI. Ea re constituta, secunda vigilia magno cum strepitu ac tumultu castris egressi nullo certo ordine neque imperio, quum sibi quisque primum itineris locum peteret et domum pervenire properaret, fecerunt ut consimilis fugæ profectio videretur. Hac re statim Cæsar per speculatores cognita insidias veritus, quod, qua de causa discederent, nondum perspexerat, exercitum equitatumque castris continuit. Prima luce, confirmata re ab explora-

piège, parce qu'il ne savait point encore la cause du départ, et il retint l'armée et la cavalerie dans le camp. Au point du jour, il apprit ce qu'il en était par ses éclaireurs; et il envoya toute sa cavalerie en avant pour inquiéter l'arrière-garde; il la plaça sous les ordres des lieutenants Quintus Pedius et Lucius Arunculéius Cotta, et donna ordre au lieutenant Labiénus de la suivre avec trois légions. Ceux-ci ayant joint les trainards les poursuivirent l'espace de plusieurs milles, et en tuèrent un grand nombre pendant qu'ils fuyaient; mais les hommes de l'arrière-garde, que les Romains atteignirent, s'arrêtèrent et soutinrent vaillamment le choc de nos soldats, tandis que ceux qui formaient les premières colonnes, en voyant qu'ils étaient loin du danger, que rien ne les forçait de combattre et qu'ils n'avaient point de chefs pour les retenir, se débandèrent en entendant le bruit du combat, et cherchèrent tous leur salut dans la fuite. Ainsi, sans courir aucun risque, les nôtres tuèrent autant d'ennemis que la durée du jour leur permit d'en tuer; au coucher du soleil, ils cessèrent la poursuite, et rentrèrent dans le camp, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu.

XII. Le lendemain, avant que l'ennemi fût revenu de sa

*toribus, omnem equitatum, qui novissimum agmen moraretur, præmisit. His Quintum Pedium et Lucium Aurunculeium Cottam legatos præfecit : Titum Labienum legatum cum legionibus tribus subsequi jussit. Hi novissimos adorti et multa millia passuum persecuti, magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, quum ab extremo agmine ad quos ventum erat, consisterent fortiterque impetum nostrorum militum sustinerent; priores, quod abesse a periculo viderentur neque ulla necessitate neque imperio continerentur, exaudito clamore, perturbatis ordinibus omnes in fuga sibi præsidium ponerent. Ita sine ullo periculo tantam eorum multitudinem nostri interfecerunt, quantum fuit diei spatium, sub occasumque solis destiterunt, seque in castra, ut erat imperatum, receperunt.*

XII. Postridie ejus diei Cæsar, priusquam se hostes ex terrore ac fuga recipere, in fines Suessionum, qui proximi Remis erant,

terreur, et tandis qu'il fuyait encore, César conduisit son armée vers le pays des Suessions, qui sont voisins des Rémois, et il arriva après une longue marche devant la ville de Noviodunum<sup>24</sup>. Sans prendre aucun repos, il essaya de l'enlever de vive force, parce qu'il avait entendu dire qu'elle n'avait point de troupes pour se défendre; mais, si faible que fût la garnison, il ne put la forcer, à cause de la argeur des fossés et de la hauteur des murailles. Après avoir retranché son camp, il s'occupa de préparer des mantelets et de faire toutes ses dispositions pour un siège. La nuit suivante, les Suessions qui avaient échappé à la déroute se réunirent tous en très-grand nombre dans la ville. On se hâta d'approcher les mantelets contre<sup>25</sup> l'enceinte, de jeter des terres [pour combler le fossé], de dresser les tours<sup>26</sup>; frappés de la grandeur de ces travaux qu'ils n'avaient jamais vus jusqu'alors, et dont ils n'avaient pas même entendu parler, effrayés en même temps de l'activité des Romains, les Gaulois envoient des députés à César pour traiter de la capitulation; et, à la demande des Rémois, on leur accorde la vie.

XIII. Après avoir reçu pour otages les personnages les plus notables de la cité et les deux fils du roi Galba lui-même,

*exercitum duxit, et magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum contendit. Ad ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defensoribus esse audiebat, propter latitudinem fossæ murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Castris munitis, vineas agere quæque ad oppugnandum usur erant, comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Suessionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto turribusque constitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli neque audierant, et celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæsarem de deditioe mittunt, et petentibus Remis, ut conservarentur impetrant.*

XIII. Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis atque ipsius Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppido traditis, in deditioem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos ducit. Qui quum se suaque omnia in oppidum Bratuspantium con-

César se fit remettre toutes les armes qui se trouvaient dans la place, reçut la soumission des Suessiones et marcha contre les Bellovaques. Ils s'étaient tous renfermés, avec ce qu'ils possédaient, dans la forteresse de Bratuspantium<sup>27</sup>. César et son armée n'en étaient plus éloignés que de cinq mille pas environ, quand tous les vieillards, étant sortis de l'enceinte, s'avancèrent vers lui, en tendant les mains et en disant qu'ils se plaçaient sous sa protection, qu'ils se soumettaient à son autorité, et qu'ils ne voulaient point combattre le peuple romain. Lorsqu'il s'approcha des murs et qu'il établit son camp, les enfants et les femmes, suivant l'usage du pays, tendirent aussi les mains pour demander la paix.

XIV. Divitiac, qui après le départ des Belges avait congédié les Éduens et était venu rejoindre César, parla dans ces termes en leur faveur : « Les Bellovaques ont été de tout temps les alliés fidèles et les amis des Éduens ; entraînés par des personnages importants qui leur disaient que les Éduens, réduits en esclavage par César, avaient à souffrir toutes les humiliations et tous les outrages, ils se sont séparés d'eux, et ils ont déclaré la guerre au peuple romain ; ceux qui les ont poussés à cette résolution compren-

tulissent, atque ab eo oppido Cæsar cum exercitu circiter millia passuum quinque abesset, omnes majores natu ex oppido egressi, manus ad Cæsarem tendere et voce significare cœperunt sese in ejus fidem ac potestatem venire, neque contra populum Romanum armis contendere. Item, quum ad oppidum accessisset castraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro passis manibus suo more pacem ab Romanis petierunt.

XIV. Pro his Divitiacus (nam post discessum Belgarum dimissis Æduorum copiis, ad eum reverterat) fecit verba : « Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuisse : impulsos ab suis principibus, qui dicerent Æduos a Cæsare in servitutem redactos omnes indignitates contumeliasque perferre, et ab Æduis defecisse et populo Romano bellum intulisse. Qui ejus consilii principes fuissent, quod intelligerent quantam calamitatem civitati intulissent, in Britanniam profugisse. Petere non so-

nent les malheurs qu'ils ont attirés sur leur cité, et ils sont partis pour la Bretagne. Ce ne sont point seulement les Bellovaques qui lui adressent des supplications; les Éduens le prient pour eux-mêmes, afin qu'il se montre à leur égard clément et miséricordieux. S'il accueille leur prière, il rendra leur influence plus grande encore sur tous les Belges, qui ont coutume de les appuyer de leurs troupes et de leurs ressources, quand ils ont une guerre à soutenir. »

XV. César, par égard pour Divitiac et les Éduens, répondit qu'il prenait les Bellovaques sous sa protection, et qu'il les traiterait bien; mais parce que leur cité, par son influence et sa population, était au premier rang il demanda six cents otages. Ces otages ayant été livrés, ainsi que toutes les armes qui se trouvaient dans la place, César se rendit chez les Ambianais, qui s'empressèrent de lui soumettre leurs personnes et tout ce qu'ils possédaient. Les Nerviens confinaient à leur territoire; César demanda quels étaient le caractère et les coutumes de ce peuple, et il apprit « qu'ils ne permettent pas que les marchands étrangers pénètrent dans leur pays; qu'ils défendent l'importation du vin et de toutes les autres denrées de luxe, parce qu'ils pensent que l'usage

*lum Bellovacos, sed etiam pro his Æduos, ut sua clementia ac mansuetudine in eos utatur. Quod si fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum; quorum auxiliis atque opibus si quo bella inciderint, sustentare consuerint. »*

XV. Cæsar honoris Divitiaci atque Æduorum causa sese eos in fidem recepturum et conservaturum dixit: quod erat civitas magna inter Belgas auctoritate atque hominum multitudine præstabat, sexcentos obsides poposcit. His traditis omnibusque armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui se suaque omnia sine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingebant; quorum de natura moribusque Cæsar quum quæreret, sic reperiebat: « nullum aditum esse ad eos mercatoribus: nihil patii vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quod iis rebus relanguescere animos eorum et remitti virtutem existimarent: esse homines feros magnæque virtutis; increpitare atque

de ces choses affaiblit la vigueur et amollit le courage; ils sont fiers et braves; ils murmurent contre les autres Belges, et les accusent de s'être livrés aux Romains et de n'avoir rien gardé de la valeur de leurs pères; enfin ils sont décidés à n'envoyer aucune ambassade, à n'accepter aucune proposition de paix. »

XVI. César marchait depuis trois jours sur leur territoire, lorsqu'il apprit par les prisonniers que la Sambre n'était plus qu'à dix mille pas de son camp; que tous les Nerviens s'étaient postés derrière ce fleuve; que là, réunis aux Atrébates et aux Véromanduens, leurs voisins, auxquels ils avaient persuadé de tenter avec eux les chances de la guerre, ils attendaient l'armée romaine; que les Aduatiques, dont les troupes étaient en marche, devaient les rejoindre, et qu'ils avaient entassé, dans un lieu que des marais rendaient inaccessible à une armée, les femmes et tous ceux qu'ils jugeaient, à cause de leur âge, incapables de faire la guerre.

XVII. Dès qu'il fut instruit de ces détails, César envoya en avant des éclaireurs et des centurions choisir un terrain convenable pour le camp. Un assez grand nombre de Belges qui avaient fait leur soumission, et d'autres

*incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedidissent patriamque virtutem projecissent: confirmare sese neque legatos missuros, neque ullam conditionem pacis accepturos »*

XVI. *Quum per eorum fines triduum iter fecisset, inveniebat ex captivis « Sabim flumen ab castris suis non amplius millia passuum decem abesse: trans id flumen omnes Nervios consedissee, adventumque ibi Romanorum expectare una cum Atrēbatibus et Véromanduis, finitimis suis (nam his utrisque persuaserant uti eadem belli fortunam experirentur): expectari etiam ab his Aduaticorum copias atque esse in itinere: mulieres, quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum coniecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset. »*

XVII. *His rebus cognitis, exploratores centurionesque præmittit, qui locum idoneum castris deligant. Quumque ex dedititiis Belgis reliquisque Gallis complures Cæsarem secuti una iter fa-*



Gaulois le survaient et marchaient avec lui; quelques-uns, comme on le sut plus tard par des prisonniers, avaient examiné l'ordre que depuis quelques jours l'armée gardait pendant la route; ils se rendirent la nuit auprès des Nerviens, les informèrent que les légions marchaient séparées les unes des autres par une longue file de bagages<sup>28</sup>, et qu'il ne serait point difficile, lorsque celle qui tenait la tête arriverait à l'endroit du campement et que les autres se trouveraient encore à une grande distance, de l'attaquer au milieu de ses bagages. Une fois battue et ses équipages pillés, les autres n'oseraient point soutenir le choc. Cet avis pouvait être très-utile aux Nerviens, attendu que n'ayant jamais eu de bonne cavalerie, — aujourd'hui même ils ne s'occupent point de cette arme, et toute leur force est dans leurs troupes de pied, — ils avaient l'habitude, pour faire obstacle à la cavalerie des peuples voisins, quand elle venait piller leur territoire, d'étêter<sup>29</sup> et de courber de jeunes arbres, et d'entrelacer les branches, qui poussaient abondamment en largeur, en y mêlant des ronces et des épines. Ces espèces de haies, semblables à des murs, formaient un retranchement au travers duquel il était non-seulement impossible de passer, mais même

cerent, quidam ex his, ut postea ex captivis cognitum est, eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta, nocte ad Nervios pervenerunt atque his demonstrarunt inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere, neque esse quicquam negotii, quum prima legio in castra venisset reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis adoriri: qua pulsa impedimentisque direptis, futurum ut reliquæ contra consistere non auderent. Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod Nervii antiquitus, quum equitatu nihil possent (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed quicquid possunt, pedestribus valent copiis), quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos venissent, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis crebris in latitudinem ramis enatis et rubis sentibusque interjectis effecerant ut instar muri hæ sepes munimentum præberent, quo non modo intrari,

de voir, et comme elles gênaient la marche de notre armée, les Nerviens crurent devoir profiter de l'avis qu'on leur avait donné.

XVIII. Voici quelle était la disposition du terrain que les nôtres avaient choisi pour leur camp : une colline qui présentait à partir du plateau une pente régulière, descendait vers la rivière de Sambre, dont nous avons parlé plus haut<sup>80</sup> ; en face et sur l'autre bord du fleuve, à deux cents pas environ, s'élevait, par une rampe disposée de la même manière, une autre colline dont la base était nue et le sommet couvert de bois au travers desquels on ne pouvait rien voir. L'ennemi se tenait caché dans ces bois ; dans la partie découverte, le long du fleuve, on apercevait quelques piquets de cavalerie. Le fleuve était profond d'environ trois pieds.

XIX. César, après avoir porté sa cavalerie en avant, la suivit avec toutes ses troupes ; mais l'armée, pendant cette marche, n'était plus rangée dans l'ordre que les Belges avaient indiqué aux Nerviens, car César, par cela même qu'il approchait de l'ennemi, s'avancait, comme d'habitude, avec six légions sans bagages. Il avait placé tous les

*sed ne perspici quidem posset. His rebus quum iter agminis nostri impediretur, non omittendum sibi consilium Nervii existimaverunt.*

XVIII. Loci natura erat hæc, quem locum nostri castris delegerant : collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabim, quod supra nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur, adversus huic et contrarius passus circiter duccentos, infimus apertus, ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant : in aperto loco secundum flumen pauca stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo pedum circiter trium.

XIX. Cæsar, equitatu præmisso, subsequebatur omnibus copiis ; sed ratio ordoque agminis aliter se habebat ac Belgæ ad Nervios detulerant. Nam quod ad hostes appropinquabat, consuetudine sua Cæsar sex legiones expeditas ducebat ; post eas totius exerci-

équipages de l'armée derrière elles; et les deux légions levées récemment fermaient la marche et gardaient les convois. Nos cavaliers passèrent le fleuve avec les frondeurs et les archers, et s'engagèrent contre les cavaliers ennemis. Ceux-ci se retiraient de temps en temps dans les bois occupés par leur armée, et en sortaient de nouveau pour tomber sur les nôtres, qui s'arrêtaient sans oser les poursuivre au delà des terrains unis et découverts. Pendant ce temps les six légions étaient arrivées les premières, et quand on eut assigné à chaque corps sa part de travail, elles commencèrent à fortifier le camp. Lorsque les ennemis, qui jusque-là s'étaient tenus cachés dans les bois, aperçurent nos premiers bagages, — c'était en ce moment qu'ils avaient décidé d'attaquer, — ils s'élancèrent tout à coup avec toutes leurs forces, en gardant et en maintenant par eux-mêmes <sup>31</sup> l'ordre de bataille qu'ils avaient dans les bois, et tombèrent sur nos cavaliers; ils les refoulèrent sans peine, les rompirent et coururent vers le fleuve avec une telle vitesse qu'on les vit presque au même moment dans les bois, au milieu du fleuve, et tout près de nous. Ils montèrent la colline avec la même rapidité, et atta-

*tus impedimenta collocarat : inde duæ legiones, quæ proxime conscriptæ erant, totum agmen claudebant præsidioque impedimentis erant. Equites nostri cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi, cum hostium equitatu prælium commiserunt. Quum se illi identidem in silvas ad suos reciperent ac rursus ex silva in nostros impetum facerent, neque nostri longius, quam quem ad finem porrecta ac loca aperta pertinebant, cedentes insequi auderent, interim legiones sex, quæ primæ venerant, opere dimenso castra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta nostri exercitus ab his, qui in silvis abditi latebant, visa sunt, quod tempus inter eos committendi prælii convenerat, ita, ut intra silvas aciem ordinesque constituerant atque ipsi sese confirmaverant, subito omnibus copiis provolaverunt impetumque in nostros equites fecerunt. His facile pulsus ac proturbatis, incredibili celeritate ad flumen decucurrerunt, ut pæne uno tempore et ad silvas et in flumine et jam in manibus nostris hostes viderentur.*

quèrent notre camp et ceux qui étaient employés aux travaux.

XX. César avait à s'occuper de tout en même temps ; il fallait déployer l'étendard qui avertissait les soldats de prendre les armes<sup>32</sup>, faire sonner les trompettes, rappeler les hommes de leurs travaux, réunir ceux qui s'étaient éloignés pour aller chercher des gazons, former les lignes de bataille, haranguer les troupes, donner le signal<sup>33</sup> ; mais il était impossible de tout faire, car le temps manquait et l'ennemi s'avancait toujours. Deux choses nous vinrent en aide au milieu de ces difficultés : d'abord l'instruction et l'expérience des soldats, qui, formés dans les guerres précédentes, pouvaient, en ne s'inspirant que d'eux-mêmes, exécuter ce qu'il fallait faire aussi bien que s'ils eussent été commandés par des chefs ; ensuite la présence des lieutenants, à qui César avait ordonné de rester chacun auprès de sa légion jusqu'à ce que les retranchements fussent terminés ; ceux-ci, en se voyant si près d'un ennemi qui marchait si vite, n'attendaient plus les ordres de César, et prenaient sur eux de faire ce qu'ils jugeaient convenable.

*Eadem autem celeritate adverso colle ad nostra castra, atque eos qui in opere occupati erant, contenderunt.*

XX. Cæsari omnia uno tempore erant agenda : vexillum proponendum (quod erat insigne, quum ad arma concurrere oporteret) ; signum tuba dandum ; ab opere revocandi milites ; qui paullo longius aggeris petendi causa processerant, arcessendi ; acies instruenda ; milites cohortandi ; signum dandum. Quarum rerum magnam partem temporis brevitatis et successus hostium impediabat. His difficultatibus duæ res erant subsidio : scientia atque usus militum, quod superioribus præliis exercitati, quid fieri oporteret, non minus commode ipsi sibi præscribere, quam ab aliis doceri poterant, et quod ab opere singulisque legionibus singulos legatos Cæsar discedere, nisi munitis castris, vetuerat. Hi propter propinquitatem et celeritatem hostium nihil jam Cæsaris imperium expectabant, sed per se quæ videbantur administrabant.

XXI. César, ayant ordonné ce qu'il fallait faire, courut pour encourager les soldats là où le hasard les amenait au-devant de lui, et il arriva à la dixième légion. Dans une courte harangue, il dit aux hommes de ce corps de se rappeler de leur ancienne valeur, de ne point s'effrayer, de soutenir le choc avec solidité; et comme les ennemis n'étaient plus qu'à la distance du trait, il donna le signal de l'attaque. Il se porta plus loin pour faire les mêmes recommandations, et quand il arriva la lutte était engagée. Tout cela se fit si vite, et l'ennemi se portait avec tant d'ardeur à l'attaque, que le temps nous manqua non-seulement pour revêtir les insignes, mais même pour mettre les casques et débarrasser les boucliers de leurs enveloppes. Chacun, en revenant de travailler aux retranchements, se dirigea vers l'endroit où il aperçut le premier drapeau, et s'y posta, afin de ne point perdre un seul instant pour combattre.

XXII. L'armée s'était mise en bataille suivant la nature du terrain, la pente de la colline et le peu de temps dont elle disposait, plutôt que d'après les lois de la tactique. Les légions, disséminées çà et là, combattaient chacune isolément; et comme ces haies épaisses dont nous avons parlé

XXI. Cæsar, necessariis rebus imperatis, ad cohortandos milites, quam in partem fors obtulit, decucurrit et ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione cohortatus, quam uti suæ pristinæ virtutis memoriam retinerent neu perturbarentur animo hostiumque impetum fortiter sustinerent; quod non longius hostes aberant, quam quo telum adjici posset, prælii committendi signum dedit. Atque in alteram partem item cohortandi causa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas hostiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut non modo ad insignia accommodanda, sed etiam ad galeas induendas scutisque tegumenta detrudenda tempus defuerit. Quam quisque ab opere in partem casu devenit quæque prima signa conspexit, ad hæc constituit, ne in quærendis suis pugnandi tempus demitteret.

XXII. Instructo exercitu magis ut loci natura dejectusque collis et necessitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo postulabat, quum, diversis legionibus, aliæ alia in parte hostibus

plus haut empêchaient de voir au loin, il était impossible de placer les réserves là où elles étaient nécessaires, de pourvoir à tout sur toute l'étendue du champ de bataille, et un seul homme ne pouvait donner tous les ordres; c'est pourquoi, dans une situation aussi fâcheuse, la lutte se continuait avec des chances diverses.

XXIII. Les soldats de la neuvième et de la dixième légion, qui formaient l'aile gauche, après avoir lancé leurs javelots, rejetèrent vivement de la hauteur jusqu'au fleuve, épuisés par la course, la fatigue, et criblés de blessures, les Atrébates qui s'étaient portés contre eux. Ils les poursuivirent l'épée dans les reins, et, pendant qu'ils essayaient de traverser la Sambre, ils profitèrent de leur embarras, et en tuèrent un grand nombre. Eux-mêmes n'hésitèrent point à passer le fleuve; et comme ils s'étaient avancés sur un terrain défavorable, l'ennemi s'arrêta et fit un retour offensif; mais dans ce nouveau combat ils le mirent encore en déroute. Sur un autre point (*c'est-à-dire au centre*), deux autres légions, la onzième et la huitième, après avoir repoussé l'attaque des Véromanduens, étaient descendues de la colline et combattaient sur la rive même

resisterent, sepibusque densissimis, ut ante demonstravimus, interjectis prospectus impediretur, neque certa subsidia collocari neque quid in quaque parte opus esset, provideri, neque ab uno omnia imperia administrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate fortunæ quoque eventus varii sequebantur.

XXIII. Legionis nonæ et decimæ milites, ut in sinistra parte aciei constiterant, pilis emissis cursu ac lassitudine exanimatos vulneribusque confectos Atrebates (nam his ea pars obvenerat) celeriter ex loco superiore in flumen compulerunt, et transire conantes insecuti gladiis magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipsi transire flumen non dubitaverunt, et in locum iniquum progressi, rursus resistentes hostes redintegrato prælio in fugam conjecerunt. Item alia in parte diversæ duæ legiones, undecima et octava, profligatis Veromanduis, quibuscum erant congressi, ex loco superiore in ipsis fluminis ripis præliabantur. At totis fere a fronte et ab sinistra parte nudatis castris, quum

du fleuve. Ce mouvement du centre et de la gauche laissait presque notre camp sans défense, et alors un grand effort fut tenté contre notre aile droite, où se trouvaient, à peu de distance l'une de l'autre, la douzième et la septième. Tous les Nerviens, formés en colonne serrée, sous la conduite de Boduognat, leur général en chef, se portèrent de ce côté; les uns tournèrent ces légions par le flanc qui n'était point soutenu<sup>34</sup>; les autres se dirigèrent vers la partie la plus élevée du camp.

XXIV. En ce moment, nos cavaliers et les fantassins armés à la légère qui les avaient suivis et que l'ennemi, comme nous l'avons vu, avaient repoussés tous ensemble dans le premier engagement, trouvèrent, en se retirant vers le camp, les Nerviens devant eux et se mirent à fuir une seconde fois dans une autre direction. Les valets de l'armée, qui de la porte Décumane et de la crête de la colline, venaient de voir les nôtres battre l'ennemi et passer le fleuve, virent, en se retournant, les Nerviens se répandre dans le camp et s'enfuirent en toute hâte. Au même instant ceux qui s'avançaient avec les bagages, se mirent à pousser de grands cris, et coururent épouvantés de côté et d'autre.

*in dextro cornu legio duodecima et non magno ab ea intervallo septima constitisset, omnes Nervii confertissimo agmine, duce Boduognato, qui summam imperii tenebat, ad eum locum contenderunt; quorum pars aperto latere legiones circumvenire, pars summum castrorum locum petere cœpit.*

XXIV. Eodem tempore equites nostri levisque armorum perditæ, qui cum iis una fuerant, quos primo hostium impetu pulsos dixeram, quum se in castra reciperent, adversis hostibus occurrebant ac rursus aliam in partem fugam petebant, et calones, qui ab decumana porta ac summo jugo collis nostros victores flumen transire conspexerant, prædandi causa egressi, quum respexissent et hostes in nostris castris versari vidissent, præcipites fugæ sese mandabant. Simul eorum qui cum impedimentis veniebant, clamor fremitusque oriebatur, alique aliam in partem perterriti ferebantur. Quibus omnibus rebus permoti equites Treveri, quorum inter Gallos virtutis opinio est singularis, qui auxilii causa ab

Les cavaliers tréviens eux-mêmes, qui jouissaient parmi les Gaulois d'une grande réputation de courage, et que la cité de Trèves avait envoyés comme auxiliaires à César, furent troublés par cette panique, en voyant notre camp rempli par des masses ennemies, nos légions refoulées et presque enveloppées, les valets, les cavaliers, les frondeurs, les Numides éparpillés çà et là et fuyant dans toutes les directions, ils nous regardèrent comme battus, retournèrent dans leur pays et y annoncèrent que les Romains avaient eu le dessous, et que leur camp ainsi que leurs équipages avaient été pris par l'ennemi.

XXV. Après avoir harangué la dixième légion, César s'était rendu à l'aile droite, et il avait vu ses troupes serrées de près, les enseignes rassemblées au même endroit; les soldats de la douzième légion entassés les uns sur les autres, et se gênant eux-mêmes pour combattre; les centurions de la quatrième cohorte tués jusqu'au dernier, le porte-étendard tué, l'étendard perdu, presque tous les centurions des autres cohortes morts ou blessés, entre autres le primipilaire P. Sextius Baculus, soldat d'un très-grand courage, atteint de blessures si nombreuses et si graves,

*civitate ad Cæsarem missi venerant, quum multitudine hostium castra nostra compleri, nostras legiones premi et pæne circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas, diversos dissipatosque in omnes partes fugere vidissent, desperatis nostris rebus domum contenderunt; Romanos pulsos superatosque, castris impedimentisque eorum hostes potitos civitati renuntiaverunt.*

XXV. Cæsar ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus, ubi suos urgeri signisque in unum locum collatis duodecimæ legionis confertos milites sibi ipsos ad pugnam esse impedimento vidit, quartæ cohortis omnibus centurionibus occisis signiferoque interfecto, signo amisso, reliquarum cohortium omnibus fere centurionibus aut vulneratis aut occisis, in his primipilo P. Sextio Baculo, fortissimo viro, multis gravibusque vulneribus confecto, ut jam se sustinere non posset, reliquos esse tardiores, et nonnullos ab novissimis deserto prælio excedere ac tela vitare, hostes aequæ a fronte ex inferiore loco subeuntes in-



qu'il ne pouvait plus se soutenir. César avait vu ceux qui étaient restés debout très-abattus; il avait vu quelques hommes des derniers rangs cesser de combattre, se retirer et se mettre à l'abri des traits, l'ennemi s'avancer toujours en montant du pied de la colline contre notre centre, et nous presser sur les deux flancs; la situation était critique, et comme il n'avait aucune réserve pour rétablir le combat, il prit le bouclier d'un soldat de l'arrière-garde, parce qu'il n'avait point apporté le sien, s'avança en tête des troupes, s'adressa aux centurions, en les nommant chacun par leur nom, harangua les soldats et donna ordre de faire avancer les enseignes et d'élargir les rangs, afin que les hommes se servissent plus facilement de leurs épées. Son arrivée rendit l'espoir aux Romains et ranima leur courage; en présence du général, chaque homme, fût-il même prêt à périr, voulut faire son devoir, et l'ennemi trouva enfin quelque résistance.

XXVI. César, voyant que la septième légion, qui s'était rangée près de lui, était aussi serrée de près, donna ordre aux tribuns<sup>85</sup> de se réunir peu à peu à la douzième, afin que les deux troupes, en se tournant le dos, fissent tête à

*termittere et ab utroque latere instare, et rem esse in angusto vidit, neque ullum esse subsidium, quod summitti posset, scuto ab novissimis uni militi detracto, quod ipse eo sine scuto venerat, in primam aciem processit, centurionibusque nominatim appellatis, reliquos cohortatus milites signa inferre et manipulos laxare jussit, quo facilius gladiis uti possent. Cujus adventu spe illata militibus ac redintegrato animo, quum pro se quisque in conspectu imperatoris etiam in extremis suis rebus operam navare cuperet, paullum hostium impetus tardatus est.*

XXVI. Cæsar, quum septimam legionem, quæ juxta constituerat, item urgeri ab hoste vidisset, tribunos militum monuit ut paulatim sese legiones jungerent et conversa signa in hostes inferrent. Quo facto, quum alius alii subsidium ferret, neque timerent ne aversi ab hoste circumvenirentur, audacius resistere ac fortius pugnare cœperunt. Interim milites legionum duarum, quæ in novissimo agmine præsidio impedimentis fuerant, prælio

l'ennemi. Cet ordre ayant été exécuté, chacun se prêta un mutuel appui, et nos hommes, ne craignant plus d'être tournés et enveloppés, commencèrent à soutenir le choc avec plus de confiance, et à combattre plus bravement. Pendant ce temps, les soldats des deux légions, placés à l'arrière-garde pour défendre les bagages, s'étaient lancés au pas de course, en apprenant qu'on se battait, et l'ennemi les voyait au sommet de la colline. Titus Labiénus, qui de son côté s'était emparé du camp des ennemis, aperçut, de cette position élevée, ce qui se passait dans le nôtre, et envoya la dixième légion pour nous soutenir. Elle savait par la déroute des cavaliers et des valets ce qu'il en était de la bataille, à quel immense danger étaient exposés et notre camp et les légions et le général, et elle fit tout ce qu'elle put pour arriver au plus vite.

XXVII. Quand elle entra en ligne, la face des choses changea tellement que ceux même de nos soldats qui étaient tombés épuisés par leurs blessures, recommencèrent à se battre, appuyés sur leurs boucliers. Les valets, en voyant l'épouvante de l'ennemi, se jetaient sans armes sur les hommes armés ; et les cavaliers, pour effacer par leur courage la honte de leur déroute, se portaient, partout où

*nuntiato, cursu incitato, in summo colle ab hostibus conspiciantur; et Titus Labienus castris hostium potitus et ex loco superiore, quæ res in nostris castris gererentur, conspiciatus, decimam legionem subsidio nostris misit. Qui quum ex equitum et calonum fuga, quo in loco res esset, quantoque in periculo et castra et legiones et imperator versaretur, cognovissent, nihil ad celeritatem sibi reliqui fecerunt.*

XXVII. Horum adventu tanta rerum commutatio est facta, ut nostri etiam qui vulneribus confecti procubuissent, scutis innixi prælium redintegrarent; tum calones, perterritos hostes conspicati, etiam inermes armatis occurrerent; equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnæ se legionariis militibus præferrent. At hostes etiam in extrema spe salutis tantam virtutem præstiterunt, ut, quum primi eorum cecidissent, proximi jacentibus insisterent atque ex eorum corporibus pugna-

l'action était engagée, en avant des légionnaires. Quant aux ennemis, ils montrèrent un courage extraordinaire dans l'effort suprême qu'ils tentèrent pour s'échapper. Lorsqu'il tombait au premier rang quelques-uns de leurs hommes, ceux qui se trouvaient à côté montaient sur eux et combattaient sur leurs corps. Du haut de ces monceaux de cadavres, ceux que la mort avait épargnés, nous lançaient leurs traits et nous renvoyaient ceux qu'ils avaient reçus, comme s'ils eussent été placés sur une butte de terre; et l'on n'avait point à s'étonner que des hommes doués d'une telle bravoure, eussent osé traverser une rivière très-large, escalader des berges escarpées, combattre sur le terrain le plus désavantageux, car la grandeur de leur courage leur avait rendu faciles des choses très-difficiles en elles-mêmes.

XXVIII. Après cette bataille, et quand la race et le nom des Nerviens étaient presque anéantis, les vieillards, qui avaient été placés dans les marais, comme nous l'avons dit plus haut, avec les femmes et les enfants, envoyèrent, à la nouvelle de ce désastre et du consentement de ceux qui survivaient, des députés à César et se mirent à sa discrétion, voyant bien qu'il n'y avait plus d'obstacle pour

rent; his dejectis et coacervatis cadaveribus, qui superessent, ut ex tumulo, tela in nostros conjicerent et pila intercepta remitterent: ut non nequicquam tantæ virtutis homines judicari deberet ausos esse transire latissimum flumen, ascendere altissimas ripas, subire iniquissimum locum: quæ facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat.

XXVIII. Hoc prælio facto et prope ad interneccionem gente ac nomine Nerviorum redacto, majores natu, quos una cum pueris mulieribusque in æstuaria ac paludes collectos dixeramus, hac pugna nuntiata, quum victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum arbitrarentur, omnium qui supererant consensu legatos ad Cæsarem miserunt seque ei dederunt, et in commemoranda civitatis calamitate ex sexcentis ad tres senatores, ex hominum millibus sexaginta vix ad quingentos, qui arma fere possent, sese redactos esse dixerunt. Quos Cæsar, ut in miseris ac supplices

les vainqueurs, ni de sûreté pour les vaincus; de leurs six cents sénateurs, disaient-ils en rappelant le désastre de leur cité, il n'en restait que trois, et de soixante mille hommes en état de porter les armes, c'était à peine s'il en avait échappé cinq cents. César crut devoir se montrer miséricordieux à l'égard de ces infortunés qui le suppliaient; il les protégea avec la plus vive sollicitude, leur ordonna de reprendre leur territoire et leurs villes, et défendit aux peuples voisins de commettre contre eux, ou de laisser commettre par les leurs, des actes de violence et des déprédations.

XXIX. Les Aduatiques<sup>36</sup>, dont nous avons parlé plus haut, s'étaient mis en marche avec toutes leurs troupes pour porter secours aux Nerviens. En apprenant la bataille, ils retournèrent dans leur pays, abandonnèrent toutes leurs villes et les petits forts, et transportèrent tout ce qu'ils possédaient dans une place dont la position naturelle était très-forte. Des rochers escarpés, au-dessus desquels elle était assise<sup>37</sup>, la défendaient dans tout le circuit de son enceinte; on ne pouvait y arriver que d'un seul côté par une rampe en pente douce, mais cette rampe avait à peine deux cents pieds de large, et elle était fortifiée par une double muraille très-haute, construite en partie avec

*usus misericordia videretur, diligentissime conservavit suisque finibus atque oppidis uti jussit, et finitimis imperavit ut ab injuria et maleficio se suosque prohiberent.*

XXIX. Aduatici, de quibus supra scripsimus, quum omnibus copiis auxilio Nervii venirent, hac pugna nuntiata ex itinere domum reverterunt; cunctis oppidis castellisque desertis, sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt. Quod quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus in latitudinem non amplius ducentorum pedum relinquebatur; quem locum duplici altissimo muro munierant, tum magni ponderis saxa et præacutas trabes in muro collocarant. Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque prognati, qui, quum iter in Provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis, quæ secum agere ac portare

d'énormes blocs de rocher et des pieux aigus. Les Aduatiques étaient les descendants des Cimbres et des Teutons, qui placèrent en deçà du Rhin, au moment où ils envahirent notre Province et l'Italie, les bagages qu'ils ne pouvaient conduire et porter avec eux, en laissant aussi pour les garder six mille de leurs combattants. Ceux-ci, après que l'armée à laquelle ils appartenaient eut été détruite, furent inquiétés longtemps par leurs voisins; ils les attaquèrent et se défendirent contre eux tour à tour<sup>88</sup>, et enfin ils s'accordèrent tous ensemble pour faire la paix, et s'établirent à demeure dans ces lieux.

XXX. Dans le premier moment de notre arrivée, ils firent de fréquentes sorties, et engagèrent contre nous de légères escarmouches; mais quand nous eûmes entouré la place, sur une étendue de quinze mille pas, d'un retranchement de douze pieds de haut, et d'un grand nombre de forts, ils se renfermèrent dans leurs murs. Lorsque les mantelets furent établis, qu'on eut élevé la terrasse, et qu'ils virent de loin que nous construisions une tour, ils commencèrent du haut de leurs remparts à nous railler, et à demander ironiquement pourquoi nous élevions si loin d'eux une si vaste machine? Avec quels bras, avec quelles forces des hommes d'une si faible taille (car la plupart des

*non poterant, citra flumen Rhenum depositis eustodiam ex suis ac præsidio sex millia hominum una reliquerunt. Hi post eorum obitum multos annos a finitimis exagitati, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium pa facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt.*

XXX. Ac primo adventu exercitus nostri crebras ex oppido excursions faciebant, parvulisque præliis cum nostris contende-  
bant: postea vallo pedum XII in circuitu quindecim millium crebrisque castellis circummuniti oppido sese continebant. Ubi vineis actis, aggere exstructo turrim procul constitui viderunt, primum fridere ex muro atque increpitare vocibus, quod tanta machinatio ab tanto spatio instrueretur: quibusnam manibus aut quibus viribus præsertim homines tantulæ staturæ (nam plerumque omnibus Gallis præ magnitudine corporum suorum brevitatis nostra con-

Gaulois, à cause de leur stature élevée, méprisaient nos soldats de ce qu'ils étaient si petits) pouvaient espérer approcher de leurs murailles une tour aussi pesante?

XXXI. Mais quand ils virent qu'on la faisait mouvoir et qu'elle approchait des remparts, ils s'effrayèrent de ce genre d'attaque qui leur était nouveau et inconnu, et ils envoyèrent vers César, pour traiter de la paix, des députés qui parlèrent en ces termes : « Les Romains, ils n'en doutent pas, font la guerre avec le secours des dieux, puisqu'ils peuvent mettre en mouvement, avec une si grande rapidité, des machines aussi hautes. » Ils ajoutèrent qu'ils se mettaient eux et leurs biens à la discrétion de César. « Ils ne lui demandaient instamment qu'une seule chose : c'était, — si par hasard, en raison de cette clémence et de cette douceur dont les autres peuples leur avaient parlé, il décidait que les Aduatiques auraient la vie sauve, — de ne point les désarmer. Presque tous leurs voisins leur étaient hostiles, et enviaient leur courage : une fois désarmés, ils ne pourraient se défendre contre eux. Ils aiment mieux, s'ils doivent subir un tel malheur, souffrir quelque traitement que ce fût de la part des Romains, plutôt que de périr dans les supplices par la main de ceux qu'ils étaient habitués de commander. »

*temptui est) tantí oneris turrin in muro sese collocare confiderent?*

XXXI. Ubi vero moveri et appropinquare mœnibus viderunt, nova atque inusitata specie commoti legatos ad Cæsarem de pace miserunt, qui ad hunc modum locuti, « non existimare Romanos sine ope divina bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere possent, se suaque omnia eorum potestati permittere » dixerunt. « Unum petere ac deprecari : si forte pro sua clementia ac mansuetudine, quam ipsi ab aliis audirent, statuisset Aduaticos esse conservandos, ne se armis despoliaret. Sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suæ virtuti invidere; a quibus se defendere traditis armis non possent. Sibi præstare, si in eum casum deducerentur, quamvis fortunam a populo Romano pati, quam ab his per cruciatum interfici, inter quos dominari consuissent. »

XXXII. César répondit « que par habitude plutôt que parce qu'ils le méritaient, il épargnerait leur cité s'ils se rendaient avant que le bélier <sup>39</sup> eût frappé les murailles; mais qu'il ne transigerait sur aucun point s'ils ne livraient pas leurs armes; qu'il ferait pour eux ce qu'il avait fait pour les Nerviens, et qu'il ordonnerait aux peuples voisins de s'abstenir de toute violence contre des hommes qui s'étaient rendus aux Romains. » Cette réponse ayant été portée aux assiégés, ils se déclarèrent prêts à faire ce qui leur serait commandé. Ils jetèrent du haut du rempart qui entourait la ville une si grande quantité d'armes, que ces armes, entassées par monceaux, atteignaient presque la crête du mur et la plate-forme de la terrasse. Cependant, comme on le sut bientôt, ils en avaient gardé le tiers environ et l'avaient caché dans la ville. Les portes furent ouvertes, et ce jour-là ils restèrent tranquilles.

XXXIII. Vers le soir, César fit fermer les portes, et donna ordre à ses soldats de sortir de la ville, de peur que pendant la nuit les habitants ne fussent exposés de leur part à des voies de fait. Ceux-ci, comme on le sut bientôt, avaient arrêté leur plan à l'avance; ils avaient pensé qu'après la reddition de la ville, les Romains dégarniraient leurs postes, ou du moins qu'ils ne se garderaient

XXXII. Ad hæc Cæsar respondit : « se magis consuetudine sua quam merito eorum civitatem conservaturum , si prius, quam murum aries attigisset, se dedidissent; sed deditionis nullam esse conditionem nisi armis traditis. Se id, quod in Nervii fecisset, facturum, finitimisque imperaturum, ne quam deditiis populi Romani injuriam inferrent. » Renuntiata ad suos quæ imperarentur, facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in fossam, quæ erat ante oppidum , jacta, sic ut prope summam muri, aggerisque altitudinem acervi armorum adæquarent, et tamen circiter parte tertia, ut postea perspectum est, celata atque in oppido retenta, portis patefactis, eo die pace sunt usi.

XXXIII. Sub vesperum Cæsar portas claudi militesque ex oppido exire jussit, ne quam noctu oppidani ab militibus injuriam acciperent. Illi, ante inito (ut intellectum est) consilio, quod de-

pas avec la même vigilance, et à la troisième veille ils s'élançèrent tout à coup hors de l'enceinte avec toutes leurs forces, les uns avec les armes qu'ils avaient gardées et cachées, les autres avec des boucliers d'écorce ou d'osier tressé, qu'ils avaient à la hâte recouverts de peaux, à cause du peu de temps dont ils pouvaient disposer, et ils attaquèrent nos lignes par le côté qui leur parut le plus facile à escalader. Aussitôt, suivant l'ordre de César, on fit des signaux avec des feux, et nos troupes accoururent des forts voisins sur le point menacé. Les ennemis combattirent avec vigueur, comme devaient le faire, dans une situation désespérée et sur un terrain défavorable, des hommes de cœur engagés contre une armée qui les accablait de traits du haut des retranchements et des forts, et ne leur laissait, pour chance de salut, que les efforts de leur courage. Quatre mille furent tués, et les autres rejetés dans la place. Le lendemain on enfonça les portes, qui n'étaient plus défendues par personne, et César, après avoir fait entrer ses troupes, fit vendre au profit du trésor public tout ce qu'il trouva dans la ville. Les acheteurs lui dirent que le nombre des têtes était de cinquante-trois mille.

*ditione facta nostros præsidia deducturos, aut denique indiligentius servaturos crediderant, partim cum his, quæ retinuerant et celaverant, armis, partim scutis ex cortice factis aut viminibus intextis, quæ subito, ut temporis exiguitas postulabat, pellibus induxerant, tertia vigilia, qua minime arduus ad nostras munitiones ascensus videbatur, omnibus copiis repentino ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter, ut antè Cæsar imperarat, ignibus significatione facta, ex proximis castellis eo concursum est, pugnatumque ab hostibus ita acriter est, ut a viris fortibus in extrema spe salutis iniquo loco contra eos, qui ex vallo turribusque tela jacerent, pugnari debuit, quum in una virtute omnis spes salutis consisteret. Occisis ad hominum millibus quatuor, reliqui in oppidum rejecti sunt. Postridie ejus diei refractis portis, quum jam defenderet nemo, atq; e intromissis militibus nostris, sectionem ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Ab his qui emerant, capitum numerus ad eum relatus est millium quinquaginta trium.*



XXXIV. Dans le même temps, César apprit que Publius Crassus, envoyé avec une seule légion contre les Venètes<sup>40</sup>, les Unelles<sup>41</sup>, les Osismes<sup>42</sup>, les Curiosolites<sup>43</sup>, les Sésuves<sup>44</sup>, les Aulerques<sup>45</sup>, les Rhédons<sup>46</sup>, qui habitent les côtes et touchent à l'Océan, avait soumis tous ces peuples à la domination romaine.

XXXV. Ces succès ayant pacifié la Gaule, une si grande opinion de cette guerre se répandit chez les barbares, que les peuples transrhénans envoyèrent des députés à César, promettre en leur nom qu'ils donneraient des otages et se soumettraient à ses ordres. César, qui avait hâte de se rendre en Italie et en Illyrie, enjoignit à ces députés de revenir vers lui au commencement de l'été. Il mit ses légions en quartier d'hiver chez les Carnutes<sup>47</sup>, les Andes<sup>48</sup> et les Turons<sup>49</sup>, qui étaient voisins du pays où il venait de faire la guerre, et il partit pour l'Italie. Quand les lettres qu'il avait expédiées pour annoncer ces événements arrivèrent à Rome, on décréta quinze jours d'actions de grâce, ce qu'on n'avait encore jusque-là fait pour personne<sup>50</sup>.

XXXIV. Eodem tempore a Publio Crasso, quem cum legione una miserat ad Venetos, Unellos, Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates in deditionem potestatemque populi Romani esse redactas.

XXXV. His rebus gestis omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad barbaros opinio perlata est, uti ab his nationibus, quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæsarem, qui se obsides daturas, imperata facturas pollicerentur. Quas legationes Cæsar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima æstate ad se reverti jussit. Ipse, in Carnutes, Andes Turonesque, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum gesserat, legionibus in hibernacula deductis, in Italiam profectus est. Ob easque res ex litteris Cæsaris dies quindecim supplicatio decreta est, quod ante id tempus accidit nulli.

## OBSERVATIONS DE L'EMPEREUR NAPOLEÓN I<sup>er</sup>

Sur le deuxième livre des *Commentaires*.

1. César, dans cette campagne, avait huit légions, et outre les auxiliaires attachés à chaque légion, il avait un grand nombre de Gaulois à pied et à cheval, un grand nombre de troupes légères des îles Baléares, de Crète et d'Afrique, qui lui formaient une armée très-nombreuse. Les 300,000 hommes que les Belges lui opposèrent étaient composés de nations diverses, sans discipline et sans consistance.

2. Les commentateurs ont supposé que la ville de Fismes ou de Laon était celle que les Belges avaient voulu surprendre avant de se porter sur le camp de César. C'est une erreur : cette ville est Bièvre; le camp de César était au-dessous de Pont-à-Vaire; il était campé, la droite appuyée au coude de l'Aisne, entre Pont-à-Vaire et le village de Chaudarde; la gauche à un petit ruisseau; vis-à-vis de lui étaient les marais qu'on y voit encore. Galba avait sa droite du côté de Craonne, sa gauche au ruisseau de la Mielle, et le marais sur son front. Le camp de César à Pont-à-Vaire se trouvait éloigné de 8,000 toises de Bièvre, de 14,000 de Reims, de 22,000 de Soissons, de 16,000 de Laon, ce qui satisfait à toutes les conditions du texte des *Commentaires*. Les combats sur l'Aisne ont eu lieu au commencement de juillet.

3. La bataille de la Sambre a eu lieu à la fin de juillet, aux environs de Maubenge.

4. La position de Falais remplit les conditions des *Commentaires*. César dit que la contrevallation qu'il fit établir autour de la ville était de douze pieds de haut, ayant un fossé de dix-huit pieds de profondeur : cela paraît être une erreur; il faut lire dix-huit pieds de largeur, car dix-huit pieds de profondeur supposeraient une largeur de six toises; le fossé était en cul-de-lampe, ce qui donne une excavation de neuf toises cubes. Il est probable que ce retranchement avait un fossé de seize pieds de largeur sur neuf pieds de profondeur, cubant 486 pieds par toise courante; avec ces déblais il avait élevé une muraille et un parapet dont la crête avait dix-huit pieds sur le fond du fossé.

Il est difficile de faire des observations purement militaires sur un

texte aussi bref et sur des armées de nature aussi différente ; comment comparer une armée de ligne romaine, levée et choisie dans toute l'Italie, et dans les provinces romaines, avec des armées barbares, composées de levées en masse, braves, féroces, mais qui avaient si peu de notions de la guerre, qui ne connaissaient pas l'art de jeter un pont, de construire promptement un retranchement, ni de bâtir une tour, qui étaient tout étonnés de voir des tours s'approcher de leurs remparts ?

5. On a cependant avec raison reproché à César de s'être laissé surprendre à la bataille de la Sambre, ayant tant de cavalerie et de troupes légères. Il est vrai que sa cavalerie et ses troupes légères avaient passé la Sambre ; mais, du lieu où il était, il s'apercevait qu'elles étaient arrêtées à 150 toises de lui, à la lisière de la forêt ; il devait donc ou tenir une partie de ses troupes sous les armes, ou attendre que ses coureurs eussent traversé la forêt et éclairé le pays. Il se justifie en disant que les bords de la Sambre étaient si escarpés qu'il se croyait en sûreté dans la position où il voulait camper.

---

## NOTES DU LIVRE II.

1. L'exploitation des mines et certains monopoles exercés par les chefs des tribus avaient concentré en quelques mains d'énormes capitaux ; de là, la réputation d'opulence dont la Gaule jouissait lors de l'arrivée des Romains, et beaucoup plus tard encore ; c'était le *Pérou* de l'ancien monde. La richesse gauloise passa même en proverbe. (AMÉDÉE THIERRY.)

2. *Sénonais*. Ils réunissaient dans leur vaste territoire les diocèses de Sens, de Troyes et de Meaux.

3. *Rémois*. Indépendamment du diocèse de Reims et de celui de Laon, il faut leur attribuer aussi celui de l'évêché de Châlons. (WALCKENAER.)

4. *Suessiones*, peuple du Soissonnais, avec Noyon, Compiègne et Senlis.

5. Voir, sur cette origine, Tacite, *Germanie*, ch. XXVIII.

6. *Bellovaques*, peuple du Beauvaisis.

7. *Nerviens*. Ils étaient placés dans les limites de l'ancien évêché de Cambrai, et avaient pour capitales *Bagacum*, Bavai, et *Cameracum*, Cambrai.

8. *Atrébates*, peuple de l'Artois.

9. *Ambianais*. Amiénois, Ponthieu, Santerre.

10. *Morins*. Boulonnais, Calaisis, Térouane, Saint-Omer et Flandre maritime.

11. *Ménapiens*. Ils s'étendaient depuis les bouches de l'Escaut jusque vers l'Issel et la Lippe au delà du Rhin.

12. *Calètes*, peuple du pays de Caux. (Voir, sur Juliobona, ancienne capitale des Calètes, une dissertation de l'abbé Belley, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ann. 1753, t. XIX, p. 633.)

13. *Vélocasses*, peuple du Vexin.

14. *Véromanduens*. Leur territoire se trouve représenté par le diocèse de Noyon. (Voir sur *Augusta*, ancienne capitale des Veromanduens, une dissertation de l'abbé Belley, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ann. 1753, t. XIX, p. 671.)

15. *Aduatiques*, habitants du pays de Namur, suivant les uns, et du Hainaut selon d'autres.

16. *Éburons* et *Condruses*, nations germaniques, s'étendant à l'ouest jusqu'à la Dyle, qui les séparait des Ménapiens; ils avaient aussi ce peuple au nord, le Rhin et les Sicambres à l'est, au midi les Aduatiques et les Condruses ou le comté de Namur et le Condroz.

17. *Cerèses*. Vers le Luxembourg.

18. *Pémanes*. Ils habitaient dans l'intérieur de la forêt des Ardennes sur la limite méridionale des Condruses.

19. On remarquera que, dans cette énumération, César ne suit pas l'ordre géographique. Les peuples sont probablement rangés d'après l'importance qui leur était attribuée dans cette guerre.

20. *Liberaliter oratione prosecutus*, — *prosequi aliquem* signifie littéralement faire la conduite à quelqu'un, l'accompagner. M. Dübner remarque que cette locution prit dans l'usage ordinaire une grande extension, et servit à exprimer les différentes manières de se comporter à l'égard de ceux avec qui on était en relation.

21. *Bibracte*, ville des Rémois; *Fismes*, suivant Sanson; *Bièvre*, selon d'Anville et l'abbé Lebœuf; *Laon* ou *Braisne*, selon d'autres.

22. *Ex itinere*. *Ex* montre ici que les Belges attaquèrent tout en arrivant. Cette préposition emporte l'idée d'instantanéité. Il en est de même de la préposition *de*: *de media nocte*, dès qu'il fut minuit.

23. Les *œdificia*, dit Vitruve, ne sont chez plusieurs nations construits que de branches d'arbres, de roseaux et de boue. Il en est de même de la Gaule, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre. Les maisons n'y sont couvertes que de planches grossières ou de paille.

Pendant longtemps les peuples de la Belgique et du midi de la Gaule eurent pour habitations des grottes taillées dans le flanc des montagnes, des cellules souterraines. Dans le reste du pays, les maisons bâties en forme ronde étaient faites, soit de pierres, soit de bois et de terre, c'est-à-dire avec des poteaux soutenant de doubles claies d'osier, entre lesquelles des couches superposées de paille hachée, pétrie avec de l'argile, formaient une muraille solide. L'édifice était couvert d'un toit large, soutenu par des branchages légers et couvert de chaume ou de minces planchettes de bois. Aussi, dans les villes gauloises dont on a retrouvé les ruines, on n'a jamais découvert de tuiles. La briqueterie et la tuilerie n'ont été connues des Gaulois que sous la domination romaine. Les maisons gauloises trouvées à Toull-Sainte-Croix (Creuse) avaient de 9 à 12 pieds de diamètre, et étaient bâties en pierres brutes réunies par de la terre argileuse non gâchée. On n'y voit aucune trace de cheminée ou de fenêtres. Cependant un bas-relief du musée de Paris représente la hutte conique d'un Gaulois avec une fenêtre parfaitement indiquée.

(PH. LEVAS.)

24. Soissons, suivant les uns; Noyon, suivant les autres.

25. *Vineæ*: c'étaient de petites constructions mobiles, solidement couvertes au-dessus, et au besoin sur les côtés, à l'abri desquelles les assiégeants s'approchaient

des remparts, soit pour saper la muraille, soit pour combler le fossé. Gulchard les compare aux *galeries couvertes* de la tactique moderne. (DUBNER.)

26. *Turres obsidionales*. Le haut de ces tours était occupé par des archers ou des machines à lancer des projectiles, qui, dominant le rempart, en chassaient les assiégés ; le mur dégarni, un pont suspendu attaché à la tour s'abaissait sur le parapet, et par ce chemin les assiégeants cherchaient à pénétrer dans la place. Vers le bas de la tour était souvent placée une poutre suspendue (appelée bélier, *aries*), à laquelle on donnait le branle en la tirant en arrière, puis on l'abandonnait en la lançant contre le mur pour faire brèche. *Opera* est le nom collectif de toutes ces machines. (DUBNER.)

27. *Bratuspanitium*, aujourd'hui Beauvais, suivant la plupart des commentateurs ; entre autres Sanson, Adrien de Valois, Scaliger, Bonamy et Walckenaër mais d'autres prétendent que cette ville était située à un quart de lieue de Breteuil, dans la paroisse de Vandeuil ; d'autres disent que c'est le village de Gratepenche, à peu de distance de cette paroisse. (Voir Walckenaër, *Géographie des Gaules*, t. I, p. 423 et suiv.)

28. *Impedimenta* : sous ce terme sont compris tous les bagages de l'armée en général, les équipages, les machines, etc., c'est-à-dire tout ce qui se transporte sur des voitures, des chariots et des bêtes de somme ; ce mot doit être soigneusement distingué de *sarcinæ*, qui sert à désigner le bagage de chaque soldat, ce qu'il portait, savoir, outre toutes ses armes (son équipement), des pieux de tentes, une hache, des vivres, etc. (DUBNER.)

29. *Teneris arboribus*, de jeunes arbres. Dans ce qui vient ensuite, il faut joindre les mots *in latitudinem* à *enatis* et non à *inflexis* : ils étaient les jeunes arbres (afin de les faire pousser en largeur plutôt qu'en hauteur) ; ensuite ils courbaient et entrelaçaient (*inflexebant*) les branches qui, en grande quantité (*crebris*), avaient poussé en largeur (*in latitudinem enatis*). C'est ainsi qu'ils formaient une haie (*sepes*) autour de leurs cantons. Le mot *enatis*, qui achève cet exposé, manque dans plusieurs éditions. (DUBNER.)

30. Voir, sur le lieu où s'est livré ce combat, Leglay, *Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens*, Cambrai, 1830. M. Leglay place ce champ de bataille entre Bonavis et Vaucelles. Dans ce cas, dit M. Dübner, César se serait trompé de nom et aurait écrit *Sabim* (la Sambre) au lieu d'écrire *Scaldim* (l'Escaut), ce qui n'a absolument rien d'impossible ; mais il n'est pas probable (vu l'état de nos manuscrits) que ce soit une erreur ou une falsification de la part des copistes.

31. C'est-à-dire sans le secours de leurs chefs qui n'avaient pu, dans un bois, établir un ordre régulier et diriger les manœuvres.

32. *Quod erat insigne, quum ad arma concurrerent*. On a droit d'être surpris de cette explication. En effet, parmi les lecteurs romains pour lesquels César écrivait, aucun ne pouvait être étranger aux pratiques de la guerre : les uns avaient été sous les drapeaux, les autres devaient s'y rendre ; tous entendaient souvent des récits de campagnes. Il est donc à penser que César parle ici d'une innovation qu'il introduisit. Les auteurs qui donnent quelques détails sur ce signal, *signum ad arma concurrerendi*, s'accordent à dire que c'était un manteau rouge suspendu au-dessus du prétoire : *tunica purpurea, coccinea, χιτὼν κόκκινη, tunica* ou *vestis russa*. César y substitua un drapeau ( *vexillum*), peut-être (comme le pense le savant

M. Schneider) par imitation du drapeau arboré au Capitole pendant les trente jours, délai légal dans lequel devaient se rassembler les soldats appelés à faire partie d'une levée. *Justi sunt continui triginta dies, quibus exercitus imperato vexillum russi coloris in arce positum est*, Macrobe, *Saturn.*, liv. I, ch. xvi, à comparer avec Servius, commentaire sur l'*Énéide*, VIII, v. 1. (DUBNER.)

33. *Signum dandum*. On a cru que *signum* avait ici le sens de *lessera*, le mot d'ordre. Mais, selon M. Schneider, dans ses livres César parle toujours du signal de l'attaque quand il dit *signum dare*, et il ne mentionne nulle part le mot d'ordre. *Signum dandum* doit donc s'entendre dans le sens que César indique au chapitre suivant, lorsqu'il arrive au récit du fait : *prolii committendi signum dedit*. Les mots qu'on lit un peu plus haut, *signum tuba dandum*, forment comme le complément du signal du drapeau : ce dernier signal annonçait aux soldats qu'il fallait s'armer, mais il n'indiquait ni le temps ni l'endroit où ils devaient prendre leurs rangs. En tout cas, un signal particulier était nécessaire pour appeler l'attention sur le drapeau que, sans doute, on ne pouvait pas voir de tous les lieux où les soldats se trouvaient dispersés. (DUBNER.)

34. *Nervii... ad eum locum contenderunt; quorum pars aperto latere legiones circumvenire, etc.*

*Aperto latere* est ici le flanc gauche qui n'était plus soutenu; César, en effet, vient de dire que les deux lignes du centre étaient descendues de la colline pour poursuivre l'ennemi, tandis qu'une autre partie des Gaulois se portait contre l'aile droite. Or, dans la ligne de bataille, l'aile droite s'appuie par sa gauche sur le centre; et par le mot *aperto* César veut dire que cette gauche restait à découvert par la manœuvre qu'avait faite le centre en se portant en avant.

35. *Cæsar tribunus militum monuit ut paulatim sese legiones conjungerent et conversa signa inferrent.*

Le sens littéral de cette phrase, dont les derniers mots nous paraissent généralement avoir été rendus par les traducteurs d'une façon fort peu exacte, quant au sens stratégique, est que César donne ordre aux tribuns militaires de faire rapprocher l'une de l'autre les légions serrées de près par les Gaulois, afin que ces légions portent contre l'ennemi leurs enseignes en sens contraire. César veut dire par là qu'il donne ordre aux légions, pressées par les Gaulois, de se serrer en se tournant le dos et en s'appuyant par derrière l'une à l'autre, de manière à présenter un double front. La suite du paragraphe ne laisse aucun doute à cet égard. On y voit, en effet, que les Romains se prêtèrent un mutuel appui, et que, se craignant plus d'être tournés et enveloppés, ils soutinrent le choc avec plus de courage.

36. *Les Aduatiques* avaient plusieurs villes et châteaux qu'ils abandonnèrent pour se retirer dans le plus fort de tous auquel César donne le nom d'*oppidum* (*Cunctis oppidis castellisque desertis*). Cluvius et Sanson croient que c'est Namur, d'autres que c'était Beaumont, dans le Hainaut, entre Maubeuge et Valcourt, d'autres encore l'ont placé ailleurs. On peut voir leurs opinions dans la Notice d'Adrien de Valois; mais comme César ne dit rien qui puisse fixer la position de cet *oppidum*, qui resta désert dans la suite, les plus précieuses conjectures proposées à cette occasion ne seront que de pures divinations dépourvues de preuves. (Freret, *Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 439 et suiv.)

37. *Aduatici... sua omnia in unum oppidum egregie natura munitam contule-*

runt. Quod cum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes *despectusque* haberet, etc.

Dans cette description de la ville où les Aduatiques s'enferment avec leurs biens, plusieurs traducteurs n'ont point rendu le mot *despectus*, et d'autres l'ont traduit par *abîmes*. Il nous semble que le véritable sens est que la ville, quoique entourée de rochers, était placée au-dessus d'eux, qu'elle les dominait et qu'elle les voyait d'en haut, idée qui se trouve exprimée par le mot *despectus*.

38. La phrase latine que nous traduisons ainsi, peut signifier également qu'ils faisaient des excursions chez l'ennemi, et qu'ils repoussaient celles qu'on faisait chez eux. Il y a souvent ainsi, dans les expressions de César, un vague qui laisse une certaine indétermination dans les nuances.

39. Voici la traduction latine d'un passage de l'historien Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. III, c. 7, où se trouve une exacte description du bélier : « Est immensa trabs, malo navis assimilis, cujus summum gravi ferro solidatum est, in *arietis* effigiem fabricato, unde etiam nomen accepit. Dependet autem funibus aptatus in medio ex trabe alia, velut ex trutina, palis utrimque fultus firmiter impactis; retrorsum autem magna virorum multitudine repulsus, iisdemque simul rursus impellentibus immissus, prominente in fronte ferro muros percudit. »

40. *Venètes*. Le diocèse de Vannes, n'ayant subi aucun changement, représente dans toute son intégrité l'étendue et les limites des Venètes.

41. *Unelles*. Le diocèse de Coutances, dont le nom et celui de Cotentin est dérivé de *Constantia*, la capitale des Unelli, nous représente le territoire de ce peuple.

42. *Osismes*. Léonnais et Trégorrois, suivant les uns; et, suivant d'Anville, Karhez, dans la basse Bretagne.

43. *Curiosolites*. L'exacte position de ce peuple n'est point connue : les uns le placent à Cornouaille, les autres à Quimper. D'après une très-bonne dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 294, la ville principale des Curiosolites serait le village de Corseult, près Dinan.

44. *Sésuves*. On croit qu'ils occupaient le diocèse de Séez.

45. *Aulerques*, peuple d'Évreux.

46. *Rhétons*, peuple de la Bretagne dont Rennes était la capitale.

47. *Carnutes*. Beauce, Orléannais et Blaisois.

48. *Andes* ou *Andecaves*, pays d'Anjou.

49. *Turons*; ils occupaient le diocèse de Tours dont les limites ne sont pas les mêmes que celles de la province de Touraine.

50. *Quod ante id tempus accidit nulli*: en effet, même après les événements les plus importants et les plus heureux, on n'avait pas encore décerné des actions de grâces d'une telle durée. Lorsque Hannibal quitta l'Italie, il y eut seulement cinq jours de *supplicatio*; lorsque Pompee eut consommé la ruine de Mitridate, douze jours. Quant aux rites observés dans ces fêtes, nous trouvons les indications suivantes chez Tite-Live, liv. XXII, ch. x: « Votis rite nuncupatis, *supplicatio edicta*: supplicatumque iere cum conjugibus ac liberis non urbana multitudo tantum, sed agrestium etiam quos in aliqua sua fortuna publicæ quoque contingebat cura. Tum lectisternium per triduum habitum, decemviris sacrorum curantibus. Sex pulvinarè in conspectu fuere, etc. » (DUBNER.)